

DECLARATION LIMINAIRE SDGF-FO CTSJ DU 16 NOVEMBRE 2015

Madame la directrice des services judiciaires,

Premier Point

Nous avons pris connaissance avec étonnement de l'intention de l'administration de convoquer à titre d'expert les syndicats de magistrats à ce comité technique ; nous craignons qu'il ne s'agisse là d'une première intention qui ne demanderait qu'à être pérennisée ; le Ministère de la Fonction publique s'est déjà exprimé sur la question, expliquant l'impossibilité de la présence des OS de magistrats au CT des services judiciaires ;

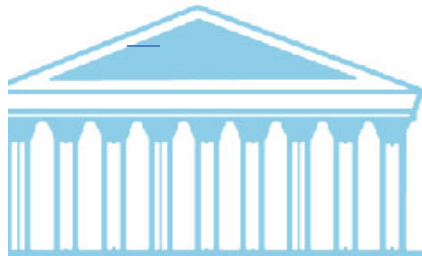
Nous en ferons de même !

Habituellement des experts sont présents dans les comités pour éclairer la discussion sur une question technique ; en l'espèce, les comités techniques ayant jusque là fonctionné sans la participation des magistrats - qui ne sont pas des experts proprement dit- il ne nous apparaît pas nécessaire de les faire participer à ce titre.

Force est de constater également qu'aucun syndicat de fonctionnaire ne participe à aucun titre à aucun comité de magistrats.

Mais au-delà de cette question d'expertise, leur présence systématique pose un problème de légitimité dans la mesure où les syndicats de magistrats ne sont pas membres élus des CT et que dès lors les fonctionnaires pourraient s'interroger sur la cohérence de cette institution : ayant voté pour y voir siéger l'administration et les représentants des fonctionnaires, comment alors comprendre que les syndicats de magistrats participent aussi à ces instances de dialogue alors même que ces comités techniques représentent un espace justement organisé sans la présence des magistrats où sont abordés exclusivement les questions concernant le greffe et son fonctionnement !

Nous ne souhaitons pas faire de l'entrave au dialogue et à la concertation, mais simplement préserver le seul espace de discussion où ne sont abordés uniquement les modalités de fonctionnement des greffes, avec d'un côté l'administration judiciaire et de l'autre les représentants des fonctionnaires qui les composent ; nous savons bien que sur ces questions les points de vue des magistrats diffèrent souvent des nôtres et sont parfois même divergent ; aussi il existe bien des lieux permettant d'ores et déjà de les entendre : des syndicats de fonctionnaires ont fait liste commune pour nombre d'instances permettant ainsi aux OS de magistrats de siéger N'est ce pas également une des raisons d'être de la CPE



En conclusion, nous ne pouvons que nous opposer à cette invitation ; elle ne présente aucun intérêt évident et surtout risque de faire perdre à ce CT une part de légitimité et de crédibilité.

Second Point

Le TGI de Mont de Marsan où nos collègues ont exercé leur droit de retrait, fait rare qui demande à ce que l'administration prenne la pleine mesure de celui-ci. Un nouveau palais de justice est prévu dans 5 ans (si tout va bien et au mieux) attendu depuis 20 ans (une bagatelle), la DSJ et le secrétariat général se sont déplacés. Des travaux d'urgence vont être effectués, des emplâtres qui ne tiendront qu'un temps, pendant ce temps la justice continuera de se rendre dans le dénuement de ses locaux, dans le privé vous seriez condamné.

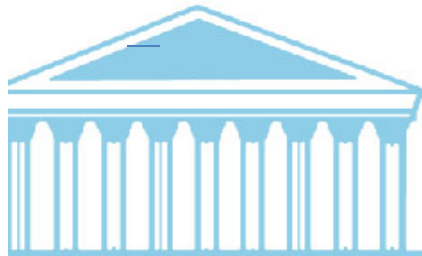
Troisième point

Nous tenons également à rapporter certains faits de magistrats **dans le Nord de la France**, qui n'hésitent pas à continuer à donner des dossiers après les dates de délibérés or le code de procédure civile exige d'avertir les parties (article 450 du CPC) et lorsque le greffier refuse d'antidater les jugements, ces derniers rentrent dans des colères voir en insultant nos collègues. Mais autre chose très choquante sont parfois les réactions des directeurs de greffe pour lesquels il ne faut surtout pas faire de vagues quitte à ne pas respecter les textes. Nous vous rappelons que les greffiers « sont des authenticateurs » ; qu'en est-il alors ? Entendez-vous rappeler certaines règles aux magistrats ?

Quatrième point

Nous souhaitons attirer l'attention - à nouveau !!! - sur la situation à **Mayotte** ; ce département d'outre mer connaît une dégradation des conditions de travail déjà depuis plusieurs mois ; des fonctionnaires n'ont pas souhaité renouveler leur séjour pour les deux années encore possible dans le cadre de leur affectation; les problèmes d'effectifs n'ont d'ailleurs trouvé comme réponse de notre ministère qu'une liste de nouveaux fonctionnaires et magistrats affectés à Mayotte en sortie d'école ; à ce jour , nous avons soulevé les difficultés d'ordre matériel et psychologique (insécurité - 13 incidents en 10 mois (et encore tous les incidents n'ont pas fait l'objet d'une fiche) et 7 cambriolages/vols ou tentatives sur le seul TGI de Mamoudzou, agression verbale et physique, dégradation des relations entre collègues mahorais et métropolitains) à l'occasion des CPE et CT tenus la semaine dernière ; s'ajoute à cette ambiance tendue dans les services judiciaires , un mouvement de grève générale non sans rappeler des incidents dans les Antilles il y a quelques années ; à tel point , que deux escadrons de CRS viennent de quitter la réunion pour l'île voisine .

Une collègue nouvellement nommée à Mamoudzou en premier poste fait part de ses inquiétudes et du stress qu'elle éprouve à rejoindre son affectation dans un tel contexte ; elle n'exclue pas de renoncer à sa nomination.



Il n'est pas envisageable que notre Ministère et notre MINISTRE (qui connaît bien l'outre mer !) restent sans réaction face à ses difficultés ; nous ne pouvons penser qu'il va falloir attendre des incidents encore plus graves pour qu'une réaction des pouvoirs publics voit le jour, et que notre administration vienne efficacement en aide à ces jeunes collègues dont l'inquiétude est bien légitime !!

Cinquième point

Le programme des concours déjà à l'ordre du jour du comité technique du 7 septembre, reporté faute de temps, nous le voyons aujourd'hui c'est devenu un simple point d'information !! Nous vous rappelons les termes de notre déclaration du 7 septembre au combien d'actualité aujourd'hui. « Même si nous vous avons rappelé notre soutien sur cette réforme, nous maintenons notre opposition aux épreuves des concours et examens professionnels où nous avons déjà dénoncé lors des réunions que les épreuves du B1 sont plus difficiles que celle du A1. Pourquoi cette inéquité ? Devons nous en déduire qu'il est plus facile de demander plus aux greffiers. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous relevons que si les candidats au A1 n'ont qu'une seule épreuve orale dont le programme tient en 28 lignes, avec un sujet à traiter en 10 minutes, les greffiers souhaitant passer le grade supérieur auront quant à eux : un programme tenant en pas moins de 70 lignes qui reprend tout le programme du concours de greffiers qu'ils ont déjà passé avec succès, une épreuve écrite de deux heures sur la GRH et la procédure, et une épreuve orale de 25 minutes au cours de laquelle ils pourront être interrogés sur des questions générales, l'environnement professionnel, des cas pratiques.. Mais il n'y a pas de programme !! de qui se moque t on ?

Si vous ne vouliez pas que nos collègues se présentent à cet examen professionnel, vous ne feriez pas autrement. Quelles conclusions devons-nous en tirer ? Le concours de greffier, c'est comme le code de la route, il n'est valable que 5 ans après il faut le repasser ? Dans l'intérêt de tous, nous espérons que notre ministère a une plus haute estime des greffiers ! »

Enfin le SDGF/FO est, comme tout un chacun, choqué et révolté par le terrorisme et la tragédie qui ont frappé la population et le pays dans la nuit de vendredi dernier.

Elle tient à faire connaître sa tristesse et sa compassion pour toutes les victimes, leurs familles leurs proches.

Elle tient aussi à saluer la solidarité immédiate qui s'est exprimée ainsi que les fonctionnaires et agents des services publics mobilisés sur le champ, dans de telles tragiques et difficiles circonstances.

Isabelle BESNIER HOUBEN

Marie Michèle MOUEZA